## Remplacement DAAF

| Par johnpaul   |
|--|
| Bonjour,<br>Le 20/01/2015 la société propriétaire du pavillon que j'occupe en tant que locataire a installé 2 détecteurs autonomes<br>avertisseurs de fumée sans aucune demande de ma part. Il est indiqué sur la notice que la pile est fiable 10 ans mais<br>qu'elle est scellée au détecteur et qu'il faut donc changer le détecteur en entier lorsque cette pile sera épuisée. Pouvez<br>vous me dire qui doit effectuer cette opération ? |
| Par yapasdequoi  |
| Bonjour<br>Réponse ici :<br>[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19950]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19950<br>[/url]   |
| Le remplacement est une "menue réparation " à la charge du locataire sauf cas particulier indiqué sur le lien.   |
| Il existe des daaf pour moins de 10 euros.   |
| Par morobar  |
| Bonjour, Code de la construction R142-3 ici: [url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074096/LEGISCTA000043818923/#LEGISCTA0 00043818923]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074096/LEGISCTA000043818923/#LEGISCTA000043818923[/url] == la responsabilité de son entretien, ainsi que, si nécessaire, de son renouvellement incombe à l'occupant du logement.                              |
| ==   |
| Par johnpaul   |
| Merci pour la rapidité des réponses  |